

Toulouse, le 13 février 2025

Arrêté n° A24 – 2025

**Portant abrogation de l'arrêté n° A20231211-74
et délégation de fonction à Monsieur Yves CADAS**

Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de Réseau31 ;

Arrête

Article 1 : l'arrêté n° A20231211-74 est abrogé et remplacé par le présent arrêté ;

Article 2 : délégation de fonction est donnée à Monsieur Yves CADAS, onzième Vice-Président de Réseau31, à effet d'exercer toutes attributions :

- relatives à la délégation de Monsieur Pierre LATTARD en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci,
- relevant du domaine des eaux pluviales,
- relevant du périmètre géographique de la commission territoriale Banlieue Sud-Ouest lorsque la délégation matérielle consentie aux autres Vice-Présidents n'est pas exercée en raison de leur absence ou de leur empêchement, dans les domaines suivants : finances, ressources humaines et relations sociales, achats, observatoire de l'eau, patrimoine, milieux aquatiques, programme pluriannuel d'investissement d'eau potable et d'assainissement, assainissement non collectif, transition énergétique, transition numérique, démarche qualité (ISO), protection de la ressource, communication et relations institutionnelles, agriculture et approvisionnement en eau brute, coopération décentralisée ;

Article 3 : pour les attributions ci-dessus et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Yves CADAS, délégation est donnée à Monsieur Joseph PELLEGRINO, douzième Vice-Président de Réseau31.

Sébastien VINCINI
Président

